

Revue générale de droit



Mot du directeur

Ernest Caparros

Volume 31, Number 1, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027784ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027784ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Caparros, E. (2001). Mot du directeur. *Revue générale de droit*, 31(1), V–VI.
<https://doi.org/10.7202/1027784ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

MOT DU DIRECTEUR

Fiducie Collection bleue

Grâce à la générosité de M. Claude Wilson, qui a tenu compte des profits de la *Collection bleue*, et avec la compétente collaboration de notre expert en Droit des fiducies, notre collègue Jacques Beaulne, une Fiducie d'utilité sociale portant le nom de la Collection, a été constituée par acte notarié. Les trois fiduciaires sont le directeur-général de la maison Wilson & Lafleur, le doyen de la Section de droit civil et le directeur des publications. Les fonds seront utilisés à décerner un prix annuel et à subventionner des auteurs qui souhaitent publier dans la *Collection bleue*.

Par ailleurs, la **Fiducie Collection bleue** est un organisme de bienfaisance dont les procédures d'enregistrement sont sur le point d'être complétées. Les dons reçus dans le but de pouvoir offrir des subventions de recherche plus généreuses, seront déductibles selon les lois de l'impôt.

Prix Germain-Brière

La **Fiducie Collection bleue** établit un **prix annuel d'un montant de 1 500 \$** en l'honneur d'un des professeurs émérites de la Section de droit civil, auteur reconnu dans la *Collection bleue*.

Le prix Germain-Brière sera décerné par alternance **au meilleur article publié** dans la *Revue générale de droit* :

- une année : à un auteur junior (défini comme la personne dont le premier diplôme universitaire en droit a été obtenu il y a moins de 10 ans);
- l'autre année : à un auteur senior (défini comme la personne dont le premier diplôme universitaire en droit a été obtenu il y a plus de 10 ans)

La Fiducie a confié aux membres du Conseil de rédaction la responsabilité d'agir comme comité de sélection pour ce prix.

Le premier concours pour le prix à un auteur junior inclura seulement les articles publiés dans le volume 31 et le prix sera décerné à la fin de 2001. Par la suite les textes pris en considération couvriront ceux parus dans deux volumes chevauchant sur deux années, soit les volumes 32 et 33 (2002-2003) et ainsi de suite.

Le premier concours pour le prix à un auteur senior inclura les articles parus dans les volumes 31 et 32 (2001-2001) et le prix sera octroyé à la fin de 2002 et ainsi de suite.

Nouveau Conseil de rédaction

Dans la perspective des nouvelles fonctions qu'on souhaitait confier aux membres du Conseil, nous avons communiqué avec eux.

Certaines personnes ont manifesté le désir d'être remplacées. Nous tenons à les remercier très vivement pour le travail accompli.

Nous sommes aussi très reconnaissants aux membres du Conseil qui ont accepté d'y demeurer et de rendre de nouveaux services à la *Revue*.

Nous avons, également, invité des collègues d'autres universités de divers pays à se joindre au Conseil. Il faut savoir gré à ceux qui ont accepté des nouvelles fonctions.

La composition du nouveau Conseil de rédaction apparaît dans les pages de présentation de la *Revue*.

IN MEMORIAM

Robert Bertrand
1933-2000

La correspondance avec les membres du Conseil de rédaction nous a apporté une triste nouvelle : le décès le 15 novembre 2000 de notre collègue M^e Robert Bertrand qui était membre de notre Conseil depuis le début.

Nous exprimons nos sincères condoléances à son épouse et aux membres de sa famille.